

**PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU  
VISANT À DESSERVIR LE  
PARC INDUSTRIEL DE BÉCANCOUR**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>1 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET</b> .....	<b>4</b>
<b>2 HISTORIQUE</b> .....	<b>5</b>
<b>3 DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET</b> .....	<b>6</b>
3.1 Marché potentiel .....	6
3.2 Retraits et prévision de ventes .....	7
3.3 Aides financières .....	7
3.4 Contribution externe .....	7
3.5 Retombées économiques.....	8
3.6 Perspectives de marché .....	8
3.7 Principales normes techniques.....	8
3.8 Étude géotechnique.....	9
3.9 Impact environnemental et développement durable .....	10
<b>4 AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES</b> .....	<b>11</b>
<b>5 COÛTS ASSOCIÉS AU PROJET</b> .....	<b>12</b>
<b>6 IMPACT SUR LES TARIFS ET ANALYSE DE SENSIBILITÉ</b> .....	<b>13</b>
<b>7 CALENDRIER PROJETÉ</b> .....	<b>14</b>
<b>8 LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS</b> ....	<b>15</b>
<b>9 IMPACT SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL</b> .....	<b>16</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>17</b>
ANNEXE 1 : PLAGES D'INCERTITUDE RELIÉES À CHACUNE DES ACTIVITÉS DU PROJET	

## INTRODUCTION

1 Le gouvernement du Québec entend investir au cours des prochaines années dans le  
2 développement de la filière batterie, une industrie qu'il considère comme étant prometteuse pour  
3 le Québec, qui aurait tout ce qu'il faut pour produire la batterie la plus propre d'Amérique du Nord.

4 La vision économique définie par le *Plan pour une économie verte 2030*<sup>1</sup> soutient l'émergence et  
5 le développement de filières stratégiques, notamment la filière batterie, dont l'objectif est de  
6 développer une chaîne d'approvisionnement efficace et complète, de l'exploitation minière à la  
7 fabrication des batteries. De par son positionnement stratégique, le parc industriel et portuaire de  
8 Bécancour a été identifié comme un endroit propice au développement de la filière batterie.

9 La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) a demandé à Énergir de fournir  
10 une énergie aux entreprises qui s'installeront dans le parc industriel et portuaire de Bécancour  
11 dans le cadre du développement de la filière batterie. Énergir, s.e.c. (Énergir), à la demande de  
12 la SPIPB, doit réaliser un projet d'investissement visant le prolongement du réseau de gaz naturel  
13 dans le but de desservir le parc industriel et portuaire de Bécancour (le Projet). Ce Projet  
14 contribuera à la croissance économique de la région et au développement d'une industrie  
15 québécoise des batteries en assurant à d'éventuels clients de se raccorder au réseau d'Énergir.

16 Le coût total des investissements est évalué à 16,3 M\$, assumés en totalité par la SPIPB. Le  
17 protocole d'entente signé entre Énergir et la SPIPB le 13 mars 2023 est déposé à la pièce  
18 Énergir 1, Document 2.

19 La présente demande vise à obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie (Régie), conformément  
20 à l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, pour la construction d'actifs destinés au transport  
21 ou à la distribution du gaz naturel. En vertu de l'article 1, al. 1, paragr. 1 du *Règlement sur les*  
22 *conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (Règlement), une  
23 autorisation de la Régie est requise pour acquérir, construire ou disposer des immeubles ou actifs  
24 destinés à la distribution de gaz naturel dans le cadre d'un projet dont le coût est de 4,0 M\$ ou  
25 plus.

---

<sup>1</sup> <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte>.

## 1 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET

1 Le projet de desserte énergétique d'Énergir visant à desservir la SPIPB permettra l'atteinte des  
2 objectifs suivants :

- 3 • Répondre à la demande de la SPIPB d'être desservie en gaz naturel;
- 4 • Installer des conduites d'alimentation dans des secteurs non actuellement desservis du  
5 parc industriel et ainsi permettre des raccordements futurs de clients, notamment du  
6 secteur de la filière des batteries pour les véhicules électriques;
- 7 • Abandonner le poste de détente existant et en construire un nouveau sur le terrain  
8 adjacent, qui sera équipé de la télémétrie et pourra alimenter les nouveaux débits du  
9 réseau de distribution 400 kPa;
- 10 • Permettre aux entreprises qui désirent développer la filière batterie qui s'installeront dans  
11 le parc de la SPIPB d'adopter un mix énergétique électricité, gaz naturel traditionnel ou  
12 gaz de source renouvelable comme source d'énergie dans le cadre de leurs activités plus  
13 sobres en carbone et contribuer à leur compétitivité en matière d'approvisionnement  
14 énergétique;
- 15 • Favoriser la réduction des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques en évitant  
16 l'utilisation du propane et du mazout; et
- 17 • Proposer un tracé d'extension du réseau gazier minimisant les impacts techniques et  
18 environnementaux.

## **2 HISTORIQUE**

1 Le 5 septembre 2019, Propulsion Québec, la grappe des transports électriques et intelligents, a  
2 dévoilé une étude<sup>2</sup> portant sur le potentiel de développement de la filière des batteries lithium-ion  
3 au Québec. Réalisée par KPMG, cette étude identifiait Bécancour comme un site pouvant être  
4 considéré à la fois pour une usine de cellules de batteries ou de composantes, ainsi que pour  
5 une usine de recyclage, un avantage non négligeable pour le développement de la filière batterie.

6 Le parc industriel et portuaire de Bécancour est un des plus grands parcs industriels au Canada.  
7 Avec près de 7 000 hectares de terrain sans dénivellation et à grande capacité portante, il se  
8 situe dans une classe à part en ce qui a trait à la localisation d'industries à grand gabarit. Bien  
9 que le réseau gazier soit actuellement disponible dans la partie nord du parc, le développement  
10 de la partie sud nécessitera une extension de réseau afin de pouvoir desservir les terrains  
11 disponibles à la vente.

12 À l'automne 2021, la SPIPB a contacté Énergir afin de voir à la coordination des différents  
13 services à prévoir pour l'agrandissement du parc, incluant les services de gaz naturel.

14 En raison de la complexité du développement du parc, il est privilégié de planifier et réaliser une  
15 desserte de gaz naturel en amont des projets dans le cadre d'une entente en vertu de laquelle la  
16 SPIPB verse à Énergir les coûts réels requis pour effectuer cette desserte et Énergir s'engage à  
17 rembourser cette somme au fur et à mesure, en fonction de la rentabilité de la desserte sur une  
18 période donnée.

19 En février 2022, Énergir a terminé l'analyse hydraulique et le tracé préliminaire. En mars 2022,  
20 Énergir a produit une estimation basée sur les coûts moyens des trois derniers projets majeurs  
21 estimés ou réalisés. En avril 2022, une présentation du Projet a été faite à la SPIPB.

22 En juin 2022, une entente a été signée entre Énergir et la SPIPB, selon laquelle la SPIPB accepte  
23 d'assumer les coûts encourus pour effectuer l'estimation classe 3 du projet de desserte en gaz  
24 naturel. L'estimation classe 3 a été complétée en janvier 2023.

25 Enfin, le protocole d'entente entre Énergir et la SPIPB a été signé le 13 mars 2023.

---

<sup>2</sup> <https://propulsionquebec.com/wp-content/uploads/2019/09/RAPPORT-BATTERIES-LITHIUM-ION.pdf>.

### **3 DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET**

1 Le Projet est situé dans la région administrative du Centre-du-Québec – plus précisément dans  
2 la MRC de Bécancour – et vise à construire et à mettre en opération un prolongement de réseau  
3 d'une longueur d'environ 10,2 km permettant de desservir de nouveaux secteurs dans le parc  
4 industriel et portuaire de Bécancour. À cet effet, la pièce Énergir-1, Document 3 illustre le tracé  
5 global de l'extension projetée.

6 Deux tronçons de conduites seront ajoutés pour compléter le bouclage du réseau d'alimentation.  
7 D'abord, une conduite d'acier de 168,3 mm de classe 2 400 kPa reliera le poste de distribution  
8 Bécancour 2 à la conduite d'alimentation existante située sur le boulevard Arthur-Sicard. Puis, le  
9 réseau de classe 2 400 kPa sera bouclé par l'ajout d'une conduite d'acier de 219,1 mm entre le  
10 poste de distribution Bécancour 1 et la conduite existante enfouie le long du boulevard  
11 Alphonse-Deshaies.

12 Le réseau de distribution 400 kPa sera aussi prolongé. Ainsi, une conduite de plastique de  
13 219,1 mm sera installée à l'intérieur d'un corridor de services longeant le boulevard Bécancour.  
14 Cette nouvelle conduite de plus de 2,1 km sera positionnée de part et d'autre du chemin  
15 Louis-Riel.

16 Enfin, le poste de détente existant sera abandonné et un nouveau sera construit sur le terrain  
17 adjacent. Celui-ci sera équipé de la télémétrie et pourra alimenter les nouveaux débits du réseau  
18 de distribution 400 kPa.

#### **3.1 MARCHÉ POTENTIEL**

19 La SPIPB se veut un facilitateur auprès des futurs clients de la filière batterie afin qu'ils puissent  
20 bénéficier de toutes les infrastructures nécessaires à leur implantation dans le parc industriel de  
21 Bécancour.

22 Le parc industriel est actuellement desservi en gaz naturel, mais pas dans tous les secteurs ni  
23 avec la capacité requise pour accueillir de grandes entreprises industrielles, d'où la nécessité du  
24 Projet.

1 Actuellement, Énergir n'a conclu aucun contrat avec de nouveaux clients sur les terrains qui  
2 seront desservis. Cela étant dit, des discussions avec des clients potentiels sont en cours. En  
3 date du dépôt du présent document, certains de ces clients requièrent une mise en gaz pour  
4 l'automne 2023, ce qui leur permettrait de chauffer l'enveloppe de leur bâtiment en construction.

### 3.2 RETRAITS ET PRÉVISION DE VENTES

5 Puisqu'il n'y a pas de clients encore sous contrat, Énergir n'est pas en mesure de prévoir le  
6 volume de consommation pour le parc industriel complet. Les discussions en cours indiquent un  
7 volume potentiel annuel à terme d'environ 30 Mm<sup>3</sup>. Plusieurs terrains demeurent disponibles ou  
8 ont été réservés auprès de la SPIPB, mais les volumes, si leur besoin concerne le gaz naturel,  
9 ne seront connus que lorsque les discussions débiteront auprès de ces entreprises.

### 3.3 AIDES FINANCIÈRES

10 Aucune aide financière provenant du Programme de rabais à la consommation (PRC) n'est  
11 prévue au Projet.

### 3.4 CONTRIBUTION EXTERNE

12 Le Projet bénéficie d'une aide financière de la SPIPB, remboursable sur sept ans par Énergir. Le  
13 protocole d'entente signé le 13 mars 2023 prévoit une contribution de l'ordre de 16,3 M\$ plus  
14 taxes de la SPIPB.

15 Comme mentionné dans le protocole d'entente, dans les 90 jours suivant la fin des travaux,  
16 Énergir informera la SPIPB des coûts réels des travaux. Si les coûts réels sont inférieurs aux  
17 coûts estimés et déjà payés par la SPIPB, Énergir émettra un chèque à la SPIPB dans les 30 jours  
18 suivant l'avis pour le montant versé en trop par cette dernière. Si, à l'inverse, les coûts réels sont  
19 supérieurs aux coûts estimés, la SPIPB s'engage à faire parvenir un chèque couvrant l'excédent  
20 des coûts à Énergir, dans les 30 jours suivant l'avis.

21 Selon le protocole d'entente, une analyse de rentabilité sera effectuée annuellement, et ce, sur  
22 une période de sept ans après la date de mise en gaz du Projet. Cette analyse sera faite en  
23 fonction des paramètres en vigueur et autorisés par la Régie à ce moment. Si, à la suite de

1 l'analyse de rentabilité annuelle, le taux de rendement interne (TRI) réel du Projet s'avérait  
2 supérieur à 5,38 %, Énergir remboursera à la SPIPB une partie de sa contribution afin de ramener  
3 le TRI à 5,38 %, et ce, jusqu'à concurrence du remboursement complet de la contribution versée  
4 originellement par la SPIPB.

### 3.5 RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

5 L'extension du réseau d'Énergir permettra le maintien et la création d'emplois et ouvrira de  
6 nouvelles perspectives économiques dans la région, tout en fournissant une source d'énergie  
7 abordable aux entreprises et aux institutions locales. En plus de contribuer au développement  
8 économique de la région en permettant d'accroître son potentiel industriel, l'accès au gaz naturel  
9 contribuera à la compétitivité des approvisionnements énergétiques.

### 3.6 PERSPECTIVES DE MARCHÉ

10 Les travaux à être réalisés permettront d'augmenter de 23 000 m<sup>3</sup>/h la capacité de distribution  
11 dans le parc industriel. Compte tenu de la nature des entreprises pouvant s'implanter dans ce  
12 parc industriel, il est possible que des travaux subséquents soient requis (une fois la capacité  
13 utilisée par les nouvelles entreprises) afin d'augmenter de nouveau cette capacité. De nouveaux  
14 travaux de raccordement de la conduite de transmission sur le réseau d'alimentation pourraient  
15 donc avoir lieu.

16 Bien que l'objectif soit de centraliser les entreprises touchant de près la filière batterie, surtout  
17 celles nécessitant un grand besoin d'énergie dans le même parc, il est trop tôt pour évaluer le  
18 succès et les perspectives de marché quant aux impacts sur les besoins en gaz naturel. La SPIPB  
19 juge cependant important, à ce stade de développement du Projet, que le parc puisse être  
20 desservi en gaz naturel afin de respecter un critère de base dans l'implantation des futures  
21 entreprises.

### 3.7 PRINCIPALES NORMES TECHNIQUES

22 Le Projet sera réalisé conformément aux exigences de la dernière édition applicable au Québec  
23 de la norme CSA Z662, et du chapitre II du *Code de construction*.



1 La réalisation du Projet nécessitera l'installation d'environ 10,2 km de conduites qui seront  
 2 exploitées à une pression de 2 400 kPa pour l'alimentation et de 400 kPa pour la distribution. Les  
 3 données techniques des conduites sont présentées ci-dessous.

Tableau 1

Conduites	Classe de pression (kPa)	Longueur (mètres)
219,1 mm acier	2 400	5 121
168,3 mm acier	2 400	2 970
219,1 mm polyéthylène	400	2 145
<b>Longueur totale</b>		<b>10 236</b>

4 Le diamètre des conduites a été déterminé sur la base des équipements qui seront installés, en  
 5 tenant compte de la diversité des clients potentiels.

6 Le poste de détente existant POSD 3648 sera abandonné et un nouveau sera construit sur le  
 7 terrain adjacent. Celui-ci sera équipé de la télémétrie et pourra alimenter les nouveaux débits du  
 8 réseau de distribution 400 kPa.

### 3.8 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

9 Une analyse des sols a été effectuée tout au long du tracé. Entre le 5 septembre et le  
 10 22 décembre 2022, 42 puits d'exploration d'une profondeur comprise entre 1,8 m et 9,8 m ont été  
 11 réalisés aux endroits où les conduites seront installées. Également, à l'aide d'une pelle  
 12 mécanique, seize tranchées exploratoires d'une profondeur comprise entre 0,6 m et 2,0 m ont  
 13 été creusées.

14 Les sondages et les tranchées ont été effectués aux abords des traverses de cours d'eau et de  
 15 chemins de fer, des routes municipales et des routes appartenant au ministère des Transports et  
 16 de la Mobilité durable (MTQ). D'autres interventions ont également été réalisées à l'intérieur du  
 17 corridor de services situé à l'intérieur des terres longeant le sud de l'Autoroute 30. Les résultats  
 18 de ces sondages permettent à Énergir de connaître, entre autres, la nature du sol et sa stabilité,

1 en plus d'augmenter le niveau de précision sur la quantité de roc à enlever ainsi que sur l'apport  
2 de remblai.

3 Selon les résultats de l'étude réalisée, Énergir est confiante de pouvoir réaliser les travaux selon  
4 l'estimation des coûts. Ces informations serviront également aux entrepreneurs soumissionnaires  
5 pour déterminer les méthodes de construction lors de la réalisation des travaux.

### 3.9 IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6 Selon la vision stratégique d'Énergir de proposer des projets sobres en carbone, l'approche du  
7 mix énergétique électricité/gaz a été privilégiée. Cela étant dit, certains procédés industriels sont  
8 nécessairement au gaz naturel comme, par exemple, la chauffe directe. L'extension du réseau  
9 gazier est donc pertinente et impérative pour la grande majorité des projets de la filiale de  
10 batteries électriques qui semble se concentrer dans le parc industriel de Bécancour. Il est à noter  
11 qu'une portion du gaz naturel consommé dans le cadre de ces projets pourrait être en partie ou  
12 en totalité de source renouvelable, permettant ainsi une empreinte carbone grandement réduite  
13 ou même la possibilité de carboneutralité si le client le désire.

14 Parmi les clients avec lesquels Énergir a eu des discussions jusqu'à présent, des solutions 100 %  
15 électriques ont été analysées chez quelques-uns d'entre eux, pour lesquels ce type d'énergie  
16 aurait pu être possible. Cependant, pour des raisons de gestion de risque et/ou de procédés  
17 précis, aucun projet ne pourrait être entièrement électrique.

#### **4 AUTRES SOLUTIONS ENVISAGÉES**

- 1 Aucune autre solution n'a été envisagée pour le Projet.

## 5 COÛTS ASSOCIÉS AU PROJET

1 Le Projet nécessite des investissements totaux de 16,3 M\$. La totalité des investissements sera  
2 assumée par la SPIPB.

3 La répartition des coûts selon la nature des travaux est la suivante :

- 4 • Les coûts du Projet ont été évalués selon une estimation de classe 3, avec une précision  
5 de  $\pm 15\%$ ;
- 6 • La contingence du Projet a été établie à partir des résultats des simulations Monte-Carlo.

### Tableau 2

**Le tableau 2 est déposé sous pli confidentiel.**

7 Les plages d'incertitude reliées à chacune des activités du Projet qui ont été utilisées dans les  
8 simulations Monte-Carlo (afin de déterminer la contingence) sont déposées en annexe 1, sous  
9 pli confidentiel.

## 6 IMPACT SUR LES TARIFS ET ANALYSE DE SENSIBILITÉ

1 La pièce Énergir-1, Document 4 présente l'analyse financière du Projet, basée sur les paramètres  
2 financiers approuvés par la Régie dans ses décisions.

3 Puisque la SPIPB assumera entièrement les coûts du Projet sur la base des coûts réels des  
4 investissements, l'impact tarifaire est négligeable. L'impact tarifaire sur 40 ans est estimé à  
5 106 731 \$ et s'explique par les coûts d'entretien correctif et préventif des conduites de  
6 0,72 \$/mètre linéaire par année établis à la décision D-2022-098.

7 Peu importe que les coûts réels d'investissements soient de  $\pm 15\%$ , puisqu'ils sont à la charge  
8 de la SPIPB, ils n'ont aucun effet sur l'impact tarifaire du Projet. C'est pourquoi Énergir, comme  
9 c'est toujours le cas pour les projets dont les coûts réels ne sont pas assumés par elle, ne  
10 présente pas d'analyse de sensibilité<sup>3</sup>. De plus, puisqu'il n'y a aucun client, aucun taux de  
11 distribution n'est présenté et pris en compte pour l'analyse financière.

---

<sup>3</sup> Voir R-4062-2018, B-0014, Énergir-2, Document 1, réponse à la question 1.1 et R-3922-2015, B-0013, Gaz Métro-2, Document 1, réponses aux questions 2.1 et 2.2.

## 7 CALENDRIER PROJETÉ

1 Le calendrier ci-dessous présente les grandes étapes du Projet. Énergir souhaite obtenir  
 2 l'approbation du Projet par la Régie au plus tard le 29 juin 2023, et ce, afin de pouvoir mobiliser  
 3 l'entrepreneur en juillet, avant les vacances de la construction, et débiter les travaux dès le début  
 4 du mois d'août. Cet échéancier permettrait de parachever les travaux en décembre 2023 et de  
 5 procéder à la mise en gaz de clients potentiels dans le but de chauffer l'enveloppe de leur  
 6 bâtiment en construction.

7 Si la Régie n'était pas en mesure de rendre une décision finale pour le 29 juin 2023, Énergir lui  
 8 demande de l'autoriser provisoirement à débiter les travaux. Dans l'éventualité où une décision  
 9 finale défavorable était rendue par la Régie, l'entente avec la SPIPB prévoit que les coûts réels  
 10 de ces travaux seront assumés en totalité par celle-ci.

**Tableau 3**

Activités	Début	Fin
Études techniques	Septembre 2022	Février 2023
Préparation plan et devis détaillés	Janvier 2023	Avril 2023
Finalisation des ententes contractuelles avec l'entrepreneur	Avril 2023	Mai 2023
Obtention des autorisations	Janvier 2023	Mai 2023
Signature du protocole d'entente avec la SPIPB	Février 2023	Février 2023
Dépôt de la preuve et approbation Régie	Mars 2023	Juin 2023
Obtention des permis de construction municipaux	Avril 2023	Mai 2023
Mobilisation de l'entrepreneur et construction	Juillet 2023	Décembre 2023
Mise en gaz		Décembre 2023

## **8 LISTE DES AUTORISATIONS EXIGÉES EN VERTU D'AUTRES LOIS**

- 1 Outre l'autorisation de la Régie, le Projet requiert l'obtention des autorisations suivantes :
- 2 • Certification d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
  - 3 changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);
  - 4 • Permis de construction de la Ville de Bécancour;
  - 5 • Permis de construction de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;
  - 6 • Permission de voirie du MTQ;
  - 7 • Autorisation de croisement des infrastructures, dont une voie ferrée du CN.

## **9 IMPACT SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL**

- 1 Comme mentionné précédemment, la réalisation du Projet permettra de desservir le parc
- 2 industriel et portuaire de Bécancour et de contribuer à la croissance économique de la région,
- 3 tout en minimisant les impacts techniques et environnementaux.



## **CONCLUSION**

1 **Énergir demande à la Régie d'autoriser le présent Projet avant le 29 juin 2023, afin de**  
2 **pouvoir mobiliser l'entrepreneur en juillet et débiter les travaux au début du mois d'août.**  
3 **Si la Régie n'était pas en mesure de rendre une décision finale pour le 29 juin 2023, Énergir**  
4 **lui demande de l'autoriser provisoirement à débiter les travaux.**

5 **Elle demande également à la Régie d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion**  
6 **de la ventilation des coûts contenue à la section 5 et à l'annexe 1 du présent document.**

**Annexe 1 : Plages d'incertitude reliées à chacune des activités du Projet**

**Coûts du projet d'extension de réseau  
visant à desservir le parc industriel de Bécancour**

**Le tableau de l'annexe 1 est déposé sous pli confidentiel.**